

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice tiendra le 15 juillet 1952, à 16 heures au Palais de la Paix à La Haye, la première audience en l'affaire relative aux droits des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique au Maroc, entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique. Les représentants des deux Gouvernements devant la Cour pour cette affaire seront les suivants:

Pour la République française (Partie demanderesse):

Agent: M. le Professeur André Grös,
Jurisconsulte du Ministère des Affaires Etrangères.

Agent-adjoint: M. le Professeur Paul Reuter,
Jurisconsulte-adjoint du Ministère des Affaires
Etrangères.

Conseil: M. Henry Marchat, Ministre plénipotentiaire.

Experts: M. de Lavergne, Inspecteur des Finances.
M. Fougère, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
M. de Laubadere, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Pour les Etats-Unis d'Amérique (Partie défenderesse):

Agent: The Hon. Adrian S. Fisher, Conseiller juridique,
Département d'Etat.

Conseil: M. Joseph M. Sweeney, Conseiller juridique adjoint,
Département d'Etat.

Experts: M. John A. Bovey, consul, consulat général des Etats-Unis
à Casablanca,
M. Edwin L. Smith, conseiller juridique, Légation des
Etats-Unis à Tanger,
M. John E. Utter, premier secrétaire, Ambassade des
Etats-Unis à Paris.

La Haye, le 8 juillet 1952.